

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SARGE LES LE MANS

ARRETES DU PERSONNEL

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025

Le Maire de SARGE LES LE MANS,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération relative aux promus/promouvables ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2021 portant établissement des lignes directrices de gestion établies après l'avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Assistant de conservation du patrimoine principal 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
VAUPRÉ Sandra	Assistant de conservation du patrimoine

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
MARIE Emilie	Adjoint territorial du patrimoine

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LAUTRU Mélanie	Adjoint d'animation territorial
PITARD Nelly	Adjoint d'animation territorial

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : Rédacteur principal 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
ROULLIER Angélique	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Attaché principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
JERVAIS-DURAND Patricia	Attaché

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : ATSEM principal 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GOUESSE Céline	ATSEM principal 2 ^{ème} classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

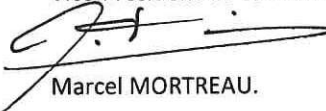
Le maire/président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

SARGE LES LE MANS, le 13 Mars 2025.



Le Maire,
Vice-Président de Le Mans Métropole,


Marcel MORTREAU.

Publié le 04/04/2025

Mairie de Sargé-Lès-Le Mans

34 rue Principale, CS 80034, 72190 Sargé-Lès-Le Mans

02 43 76 51 00 - mairie@sargeleslemans.fr

www.sargeleslemans.fr